



## Séance du 15 février 2024

### Adoption du compte-rendu du 23 novembre 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 23 novembre 2023.

### Instruction des autorisations du droit des sols

Suite au courrier de M. le Maire de Saint-Amand-Montrond du 7 février 2024 indiquant que son service urbanisme assurera l'instruction de l'ensemble des actes liés au droit des sols jusqu'au 31 mars 2024 et demande de casser la convention en cours à cette même date pour la raison suivante : manque de personnels instructeurs.

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, la commune de Bouzais devra avoir recours à un cabinet extérieur pour instruire ses dossiers.

Après avoir examiné les propositions des cabinets ADS.COM et DORGAT, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a retenu celle du cabinet Dorgat de Dijon la moins chère et autorise M. le Maire à signer la convention de mission d'assistance à l'instruction des démarches d'autorisation d'urbanisme à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024. Cette convention a une durée de six mois reconductibles tacitement deux fois.

### Devis installation d'une cuve pour la récupération des eaux pluviales

Après avoir étudié les devis des entreprises Laumonier et De Benedetto, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a retenu le devis de l'entreprise Laumonier concernant l'installation d'une cuve de 20 000 l dans la cour de la mairie pour récupérer les eaux pluviales de la toiture arrière de la mairie et de l'atelier communal. Un dossier de subvention sera présenté à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour l'obtention d'une subvention de 80 %.

### Devis de remplacement des gouttières et des dessous de toit de la mairie

Après avoir étudié les devis des entreprises André, Szczykala et Saccas, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a retenu les devis de l'entreprise Saccas pour le remplacement des gouttières de la mairie et des dessous de toit de la mairie.

### Dossier de récupération des eaux pluviales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à déposer un dossier de subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne concernant l'installation d'une cuve de 20 000 l dans la cour arrière de la mairie pour récupérer les eaux pluviales de la toiture de la mairie, de l'atelier communal ainsi que le remplacement des gouttières de la toiture de la mairie et des tuyaux de descentes.

### Travaux inscrits par la CDC « Cœur de France »

Suite à la réunion qui s'est tenue à la Communauté de Communes « Cœur de France », M. le Maire fait part au Conseil Municipal le détail des travaux prévus sur trois années :

- Passage en led de l'ensemble de l'éclairage public (comprenant le remplacement des ampoules et de la modification des armoires). Ces travaux sont programmés dès cette année en trois tranches (2024 – 2025 et 2026) suivant les finances de la CDC et du SDE 18. La commune participera au reste à charge à 50 % avec la CDC.
- Réalisation d'un gravillonnage sur les voies intercommunales que sont la rue du Champ Grelet et la rue du Pont. Travaux prévus en 2025, M. le Maire va demander la possibilité de réaliser ces travaux dès cette année.

### Questions diverses :

### Retrait de la délibération « zones d'accélération des énergies renouvelables »

Dans son courrier du 7 février dernier, la Préfecture du Cher émet les observations suivantes suite au dépôt de la délibération relative aux zones d'accélération des énergies renouvelables :

- absence de concertation du public,
- aucune précision sur les énergies renouvelables concernées par le zonage.

Compte tenu de ces observations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide à l'unanimité de retirer cette délibération prise à cet effet.

### Courrier société d'avocats

La société d'avocats de Bourges a transmis le 13 février dernier au Procureur de Bourges un courrier demandant de relancer les enquêteurs concernant la plainte pour les faits d'escroquerie qui ont eu lieu en février 2023.

### Cantine de Drevant

Information du rapport de l'inspection réalisée le 19 janvier dernier par les services sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation de la Préfecture du Cher dans la cuisine du restaurant scolaire de Drevant et faisant état des non-conformités et des manquements. Le Maire de Drevant avait rendez-vous le 7 février avec le directeur des services et la personne qui a réalisé la visite et nous tient informé de l'avancée du dossier.

### Subvention Berry FM

Après avoir comparé le montant de la subvention demandée à la commune et le tarif de diffusion des événements des associations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'opter pour la solution de régler la diffusion à chaque événement.

### Etude de faisabilité géothermie

Suite au passage du technicien du bureau d'études CDC Conseil, il s'avère que les deux bâtiments (gîte et logement communal) ne peuvent être reliés pour la géothermie, il vaut mieux privilégier la géothermie pour le gîte et la pose d'une pompe à chaleur pour le logement communal avec l'ADEME).

### Rendez-vous avec le secrétaire général de la Sous-Préfecture

M. le Maire fait part de son rendez-vous avec M. Lamoureux, secrétaire général de la Sous-Préfecture de St Amand Md le 9 février dernier qui a fait le point sur les travaux prévus en 2024 (travaux de la mairie avec des fonds verts, l'aménagement de la traversée de la RD 951 avec des subventions DETR et amendes de police et les travaux au gîte et logement communal avec l'ADEME).

### Portique

M. Pozun a fait le don d'un portique à la commune, il sera installé dans le terrain clos du gîte.

### Visite du Sénat en raison des manifestations du 31 janvier

La visite du Sénat a été reportée au mercredi 10 juillet 2024 à 9h45.

### Recueillement de M. Michel Michelet

La FNACA nous convie au recueillement sur la tombe de M. Michel Michelet. Il se déroulera le dimanche 24 mars 2024 à 11h au cimetière de Bouzais.